

## Séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2017

### Budget communal - Approbation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2017 du budget principal

Le projet de DM2 de l'exercice 2017 qui vous est soumis s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b> .....	<b>726.952 €</b>
<b>Section d'investissement</b> .....	<b>1.030.943 €</b>
<b>Total décision modificative n°2</b> .....	<b>1.757.895 €</b>
Dont mouvements réels.....	915.702 €
<i>Dont mouvements d'ordre</i> .....	<i>842.193 €</i>

La DM de l'exercice budgétaire, votée comme chaque année en décembre, a pour objet essentiel d'ajuster au plus près les crédits budgétaires inscrits aux réalisations prévisionnelles de dépenses et de recettes de l'exercice, notamment en section de fonctionnement, et de prendre en compte les éléments nouveaux intervenus depuis le vote du BS 2017 par le Conseil Municipal en septembre dernier.

Le montant des dépenses nouvelles inscrites (en mouvements réels) en DM2 reste, comme les années précédentes, limité et représente **0,6% des crédits de fonctionnement (+482 k€) et 1,3% des crédits d'investissement (+434 k€)** des dépenses inscrites sur l'exercice (BP 2017 + BS 2017).

Les virements de crédits entre chapitres budgétaires s'élèvent à un montant total de 98 k€ qui correspond à un transfert net de la section de fonctionnement (-98 k€) vers la section d'investissement (+98 €).

Enfin, la DM2 permettra, par une écriture d'ordre (recette de fonctionnement et dépense d'investissement), d'inscrire les travaux en régie réalisés sur l'exercice 2017 pour un montant de 597 k€ afin de récupérer en 2019 la TVA sur les fournitures au titre du FCTVA (+54 k€ en recette d'investissement au BP 2019). Une délibération spécifique est soumise au Conseil Municipal à ce titre.

Le virement de la section de fonctionnement (dépense d'ordre) à la section d'investissement (recette d'ordre) peut être augmenté de +245 k€ pour être porté à 7,464 M€ au total pour l'exercice 2017 (BP + BS + DM2).

#### 1) La section de fonctionnement

Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement sont égales à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DM2 2017
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>726.952 €</b>
Dépenses réelles	481.759 €
<i>Dépenses d'ordre</i>	245.193 €
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>726.952 €</b>
Recettes réelles	129.952 €
<i>Recettes d'ordre</i>	597.000 €

### En dépenses réelles

**Hors ajustement de la réserve pour dépenses imprévues, les dépenses nouvelles réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à +927 k€ (+738 k€ en DM 2016).**

Les crédits inscrits au titre des dépenses de personnel (traitements et charges) à hauteur de 36,490 M€ au BP 2017 doivent être abondés en DM2 de +900 k€ (hors virements de crédits) pour faire face aux dépenses réajustées de l'exercice 2017.

Ces inscriptions de crédits supplémentaires sont destinées à financer notamment les éléments suivants :

**1° le coût budgétaire en année pleine pour 2017 (traitements et charges) des décrets d'application des PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) parus après le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et dont l'incidence n'était pas connue au moment de la préparation du projet de BP 2017 en octobre 2016 pour un montant total de +300 k€.**

Ces mesures de reclassement ont concerné sur l'année 2017 au total 876 agents communaux (catégories A/B/C et toutes filières confondues) entre janvier 2017 et juin 2017. Devant le coût financier très important supporté par les collectivités locales à personnel constant, **le nouveau Gouvernement vient de décider, le 25 octobre dernier, de repousser d'un an les mesures restant à appliquer au titre du protocole PPCR (accords LEBRANCHU) et initialement prévues à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour l'ensemble des 3 fonctions publiques (FPE/FPH/FPT).**

**2° la majoration des charges de personnel au titre des accueils périscolaires (matin/midi/soir) et des ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) des mercredis et des vacances scolaires évaluées pour 2017 en hausse de +500 k€ pour tenir compte notamment des recrutements effectifs intervenus en 2017 pour les adjoints d'animation vacataires dans les différents lieux d'accueils.**

**3° les ajustements budgétaires liés aux emplois pourvus en 2017 après la préparation du BP 2017 (2 postes supplémentaires en renforcement de la direction informatique) pour un montant de +100 k€.**

Il convient également de prendre acte de la baisse des charges financières de l'exercice 2017. **Les crédits inscrits au titre des charges financières au BP 2017 peuvent ainsi être**

**réduits de -150 k€ dont -120 k€ pour les intérêts financiers de la dette communale pour l'année 2017 et -40 k€ pour les intérêts au titre de la ligne de trésorerie.**

Pour équilibrer la section de fonctionnement, la réserve pour dépenses imprévues constituée pour 513 k€ au BS 2017 doit être réduite à 67 k€ (-446 k€).

### **En recettes réelles**

**Les recettes nouvelles de la section de fonctionnement sont limitées à seulement +130 k€.**

## **2) La section d'investissement**

Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement sont égales à :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DM2 2017</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1.030.943 €</b>
Dépenses réelles	433.943 €
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>597.000 €</i>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>1.030.943 €</b>
Recettes réelles	785.750 €
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>245.193 €</i>

### **En dépenses réelles**

**Hors ajustement de la réserve pour dépenses imprévues, les dépenses nouvelles de la section d'investissement sont égales à +305 k€.**

Le projet de DM2 comprend notamment :

\* les crédits correspondant à l'**acquisition** par exercice du droit de préemption **d'un terrain bâti au 2 rue Charles Martigny dans la ZA des Petites Haies pour 430 k€** dans la continuité des opérations inscrites en DM1 2017 (Conseil Municipal du 18 mai 2017) pour les acquisitions des terrains bâtis du 12 rue Charles Martigny et du 14/16 rue Charles Martigny (montant total de 5,184 M€).

Cette nouvelle acquisition foncière d'un montant de 430 k€ peut être quasiment financée budgétairement par l'ajustement à la baisse (-412 k€) du prix de vente effectif du 12 rue Charles Martigny puisque les crédits avaient été inscrits en DM1 sur la base du prix indiqué dans la DIA.

\* un complément de crédits de +65 k€ destiné à la finalisation des travaux de rénovation du centre de loisirs des Planètes dont le coût prévisionnel est ainsi porté de 1,850 M€ à 1,915 M€,

Compte-tenu de l'équilibre de la section d'investissement (dépenses et recettes), la réserve pour dépenses imprévues constituée au BS 2017 pour 150 k€ peut être portée à 279 k€ (+129 k€).

### **En recettes réelles**

**Les recettes nouvelles de la section d'investissement s'élèvent à +786 k€.**

Ces recettes comprennent notamment les subventions d'investissement notifiées à la ville après l'élaboration du BS 2017 (+564 k€) à savoir :

**\* les subventions obtenues de la Métropole du Grand Paris et en cours de versement pour un montant de 485 k€** dont 386 k€ pour la rénovation thermique des bâtiments communaux (opérations inscrites au BP 2017) et 99 k€ pour la rénovation thermique du centre de loisirs Busteau,

\* la subvention obtenue du SIPPÉREC (notification du 7 novembre 2017) au titre du programme de modernisation de l'éclairage public 2017 pour un montant de 70 k€.

Le produit du FCTVA peut également être porté de 1,300 M€ au BP 2017 à 1,416 M€ (+116 k€) en fonction des encaissements effectifs constatés en août 2017.

Enfin, le produit prévisionnel de la taxe d'aménagement inscrit au BP 2017 (100 k€) déjà majoré au BS 2017 (+715 k€) peut encore être ajusté à la hausse (+115 k€), soit une recette attendue de 930 k€ pour 2017

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.